

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2738

présenté par

M. Garot et M. Potier

à l'amendement n° 2653 (Rect) de M. Moreau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10 TER, insérer l'article suivant:

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , ou à la demande du Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.